

Moyens publics et pratiques dommageables à la biodiversité

Dossier de la rédaction de H2o
August 2025

La biodiversité s'effondre, en France et dans le monde. Ce constat est largement partagé par le monde scientifique. Pour y faire face, la France a défini en 2023 une stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030, afin de réaliser l'identification, la réorientation voire la suppression progressive des subventions nocives pour la biodiversité. L'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) ont examiné les moyens publics à destination des secteurs suivants : agriculture, foresterie, pêche, transport maritime, production énergétique, aménagement du territoire, secteurs dont les activités ont un impact connu sur la biodiversité. Sur plus de 92 milliards d'aides publiques examinées, 37 milliards méritent d'être réexaminées, dont 20 milliards en priorité. Cela représente près de 750 dispositifs étudiés, pour plus de 250 à réexaminer. Ces montants identifient des financements qui permettent le maintien de pratiques dommageables à la biodiversité et/ou qui ne sont pas suffisamment documentés quant à leurs effets sur la biodiversité. A ces deux titres, elles méritent d'être réexaminées.

Synthèse, rapport et annexes - IGF

Voir aussi l'article de la revue Alternatives Économiques